



Formation CVS – ESAT ou EHPAD

« Droits et participation des personnes accompagnées »

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine organise une formation pour les élus au Conseil de la vie sociale en (CVS) :

A quoi sert cette formation ?

La formation aide à :

- Comprendre les droits des personnes accompagnées ;
- Comprendre le rôle du CVS ;
- Apprendre à faire des réunions de CVS ;
- Mieux communiquer
 - avec les personnes,
 - avec les familles
 - avec es professionnels

Qui peut participer ?

- des personnes accompagnées élues au CVS ;
- des familles élues au CVS ;
- des professionnels élus au CVS ;
- des représentants de la Direction.

Combien de temps ?

- 5 réunions
 - 3 heures par réunion
- Au total 15 heures

Condition de participation :

- Il faut venir au moins à deux par établissement.
- La Direction (ou son représentant) doit venir **lors de la première et dernière réunion.**

Où ?

- Angoulême (16)
- Guéret (23)
- Mont de Marsan (40)
- Agen (47)

** Lieu à confirmer selon la composition des groupes*

Inscription :

- La formation est gratuite,
- Il faut s'inscrire avant le **05 juin 2026**.

Important :

- Envoyer une demande ne veut pas dire que l'inscription est acceptée
- Les places sont limitées
- Vous recevrez un mail pour savoir si vous êtes inscrit

Accessibilité

Si vous avez besoin d'aides pour participer à cette formation (transport, aide humaine, outils de communication) parlez-en avec votre établissement

Pour toutes informations complémentaires, contactez :

Lucie BORDEAU (lucie.bordeau@creai-nouvelleaquitaine.org)

05.57.01.36.60 - @ info@creai-nouvelleaquitaine.org